

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUILLET 2021

L'an deux mil vingt et un, le 06 juillet à 18h45, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué le 1^{er} juillet 2021 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de MASNIERES, sous la présidence de Monsieur Francis NOBLECOURT, Maire.

Nombre de membres en exercice : 23 - Nombre de membres présents : 19

Etaient présents : Francis NOBLECOURT - Pascal GUITTON - Christelle COUTANT - Jacky ALEXANDRE - Sandrine BRUYERE - Jean-Michel VISSE - Christelle REMY - Brigitte DOIGNEAUX - Christophe CAPON - Delphine FAUQUEUX - Mickaël COTTRET - Capucine BLANCHARD - Cédric DELATTRE - Chantal CHAUWIN - Sylvain DOISY - Cédric JUSSERAND - Véronique FALDOR - Bernard LEMPEREUR - Romain PARSY.

Absents excusés : Valérie BERGER qui donne procuration à Christelle REMY - Yvon DEUDON qui donne procuration à Pascal GUITTON - Cécile DA COSTA qui donne procuration à Francis NOBLECOURT - Natacha MONNIEZ qui donne procuration à Christelle COUTANT.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal de Masnières, peut délibérer.

Monsieur Pascal GUITTON a été nommé secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte et le procès-verbal de la séance du 27 mai 2021 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

DELIBERATION N°27/2021

CONVENTION POUR UN SOCLE NUMERIQUE DANS LES ECOLES ELEMENTAIRES

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le plan de relance présenté par le Gouvernement comporte un important volet dédié à la transformation numérique de l'enseignement, notamment pour contribuer à porter la généralisation du numérique éducatif et ainsi assurer la continuité pédagogique et administrative.

L'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires vise à réduire les inégalités scolaires et à lutter contre la fracture numérique.

Son ambition est d'appuyer la transformation numérique des écoles en favorisant la constitution de projets fondés sur trois volets essentiels :

- l'équipement des écoles d'un socle numérique de base en termes de matériels et de réseaux informatiques,
- les services et ressources numériques,
- l'accompagnement à la prise en main des matériels, des services et des ressources numériques.

Dans l'objectif de réduction des inégalités scolaires du plan de relance, l'État subventionne :

- le volet équipement et travaux sur les réseaux informatiques
- les services et ressources numériques.

Le reste de la dépense est à charge de la commune.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
volet équipement et travaux sur les réseaux informatiques	18 536.00 €	Plan France relance	17 144.00 €
services et ressources numériques.	9 004.29 €	Plan France relance	2 005.00 €
		Autofinancement	8 391.29 €
TOTAL : 27 540.29 €		TOTAL : 27 540.29 €	

Je vous propose de m'autoriser à signer la convention pour un socle numérique pour l'école Théodore Hostetter permettant d'obtenir jusque 19 149 € de subvention.

VEUILLEZ MESDAMES, MESSIEURS, VOUS PRONONCER :

(19 présents + 4 procurations soit un nombre de votants : 23)

23 pour - 0 contre - 0 abstention

ADOPTE

DELIBERATION N°28/2021

**SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA SOCIETE ECO CO2 ET
LE SYNDICAT MIXTE DU PETR DU PAYS DU CAMBRESIS
RELATIVE AU PROGRAMME MOBY (ECOMOBILITE SCOLAIRE)**

Monsieur le Maire rappelle les caractéristiques du programme MOBY de sensibilisation à l'écomobilité scolaire et à la mise en place de Plan de Déplacement des Etablissements Scolaires (PDES), porté par la société EcoCO2 et le Syndicat Mixte PETR du Pays du Cambrésis.

La démarche consiste en la réalisation d'un diagnostic qui considère l'ensemble des déplacements : les déplacements des élèves et de leurs familles, des enseignants, du personnel de l'établissement, les déplacements occasionnels, les livraisons...

A l'issue du diagnostic, des actions sont proposées : actions de report modal, de culture à l'écomobilité, sur les infrastructures... Le périmètre identifié est l'école Hostetter.

Le programme est financé majoritairement par les CEE, le reste à charge pour la commune sera entre 1 000 et 2 500 euros / an / école (sur 2 ans d'accompagnement).

Monsieur le Maire donne lecture de la convention de partenariat avec la société Eco Co2 et le Syndicat Mixte PETR du Pays du Cambrésis relative au programme MOBY et propose au conseil municipal de l'autoriser à la signer.

VEUILLEZ MESDAMES, MESSIEURS, VOUS PRONONCER :

(19 présents + 4 procurations soit un nombre de votants : 23)

23 pour - 0 contre - 0 abstention

ADOpte

DELIBERATION N°29/2021

BUDGET PRIMITIF 2021 – DECISION MODIFICATIVE N°1

Afin d'enregistrer comptablement le rachat de notre emprunt, relatif aux travaux d'extension d'Hostetter contracté auprès de la Banque Postale, par la Caisse Française de Financement Local, la trésorerie nous demande passer une opération d'ordre donnant lieu à une décision modificative :

Dépenses d'investissement :

Chapitre 041 / article 166 + 890 500.00 €

Chapitre 16 / article 166 - 890 500.00 €

Recettes d'investissement :

Chapitre 041 / article 1641 + 890 500.00 €

Chapitre 16 / article 1641 - 890 500.00 €

VEUILLEZ MESDAMES, MESSIEURS, VOUS PRONONCER :

(19 présents + 4 procurations soit un nombre de votants : 23)

23 pour - 0 contre - 0 abstention

ADOpte

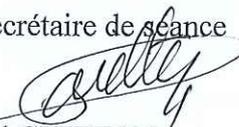
INFORMATIONS DIVERSES

- Suite à des travaux dans la commune, des terres vont être récupérées pour préparer un cheminement doux rue de Marcoing.
- Une course cycliste « A travers les Hauts de France » aura lieu le 04/09 et une seconde le 11/09 pour la fête communale. Egaleme nt la Brocante Masniéroise se tiendra le 12/09.
- En raison de la classe des neiges annulée en janvier 2021 pour cause de crise sanitaire, les élèves de CM2 ont reçu une tablette numérique Samsung en compensation.
- Extrait de l'agenda du Maire depuis le 27 mai 2021 :
 - 03/06/2021 - Visite E-Valley
 - 07/06/2021 - Réunion Association Foncière
 - 08/06/2021 - Vidéo surveillance à Doignies
 - 11/06/2021 - Assemblée Générale Cambrésis Développement Economique
 - 15/06/2021 - Bureau municipal
 - 17/06/2021 - Atelier projet de territoire Communauté d'Agglomération de Cambrai
 - Réunion Plan de Relance avec Monsieur le Sous-Préfet de Cambrai
 - 18/06/2021 - Réunion Sivom de la Vacquerie
 - 20/06/2021 - Elections 1er tour
 - 22/06/2021 - Bureau Syndicat Mixte PETR Pays du Cambrésis
 - 23/06/2021 - Visite SIDEC
 - 24/06/2021 - Commission développement économique Communauté d'Agglomération de Cambrai
 - 27/06/2021 - Elections 2ème tour
 - 29/06/2021 - Visio conseil d'administration Centre de Gestion du Nord
 - Visio conseil d'école Hostetter
 - Bureau municipal
 - 30/06/2021 - Commission des finances Communauté d'Agglomération de Cambrai
 - 01/07/2021 - Conseil d'administration Collège Jacques Prévert
 - Réunion Syndicat Mixte PETR Pays du Cambrésis
 - 06/07/2021 - Conseil municipal

Le présent procès-verbal tiendra lieu de compte-rendu. Il sera affiché à la porte de la mairie et consigné dans le registre des délibérations du conseil municipal.

Fait à Masnières, le 08 juillet 2021.

Le Secrétaire de séance


Pascal GUITTON

Le Maire,


Francis NOBLECOURT

